

<https://snetap-fsu.fr/Oui-les-eleves-de-lycees.html>



Oui les élèves de lycées professionnels ont un avenir !

- Les Dossiers - Pédagogie -



Date de mise en ligne : dimanche 12 juin 2016

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

[L'article en format PDF](#)

L'enseignement professionnel public subit des attaques sans précédent de la part des organisations patronales, du gouvernement, des Régions, comme de certains parlementaires.

Accusée à tort d'être éloignée de l'entreprise et des compétences nécessaires à l'emploi, la voie professionnelle sous statut scolaire ne colle pas à l'image que ses promoteurs cherchent à imposer.

Alors que les mesures financières et les propositions de lois promettent aujourd'hui le développement de l'apprentissage pour prétendre lutter contre le chômage des jeunes, il est indispensable de rappeler que l'enseignement professionnel public doit conserver sa première place dans la formation professionnelle des jeunes, et doit rester au sein des ministères de l'Éducation Nationale et de l'Agriculture, garants du service public d'éducation pour tous.

L'enseignement professionnel public scolarise 700 000 jeunes soit un tiers des lycéens.

Majoritairement issus des classes populaires, ces futurs employés, ouvriers, artisans, responsables d'entreprises, participeront au développement économique du pays dans les années à venir, et sont tous et toutes en alternance.

Il existe, par exemple, 22 semaines de stage, appelées périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) pour le baccalauréat professionnel. Sans la création de ce diplôme, qui a fait ses 30 ans cette année, l'objectif de 80% d'une classe d'âge au niveau bac n'aurait pas été atteint.

Quant au [CAP](#), aujourd'hui centenaire et toujours reconnu par les conventions collectives comme premier niveau de qualification, il est préparé pour près de la moitié par des jeunes sous statut scolaire (parmi lesquels 98% des élèves les plus fragiles, issus de SEGPA, y accèdent).

Et nombreux sont les élèves de la voie professionnelle à avoir des parcours réussis dans leurs entreprises ou des poursuites d'études remarquables dans l'enseignement supérieur.

Le MEDEF ne se contente pas d'attaquer la voie professionnelle en valorisant uniquement l'apprentissage : il prétend mettre la main sur la conception des diplômes aujourd'hui sous le contrôle des ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture, tout en refusant de détaxer les salariés pour les travaux des Commissions Professionnelles Consultatives (CPC).

Les CPC ont pour mission de faire évoluer les formations et les diplômes en fonction des évolutions des métiers et les entreprises y sont évidemment représentées par l'intermédiaire de leurs organisations patronales et de salariés.

Par ailleurs, les entreprises participent à la délivrance des diplômes professionnels par l'intermédiaire des tuteurs et tutrices qui accueillent les élèves de lycées professionnels en stage et contribuent aux évaluations professionnelles qui certifient les diplômes.

Oui les élèves de lycées professionnels ont un avenir !

Les lycées professionnels ne bénéficient d'un nombre conséquent d'heures d'enseignements général et professionnel dans nos établissements publics, même si la réforme du Bac Pro en 3 ans a malheureusement réduit ces temps.

Cette rénovation de la voie professionnelle l'a fragilisée et les mesures annoncées le 29 janvier dernier par le ministre de l'Éducation nationale ne compenseront pas la suppression d'un an de formation.

NON l'enseignement professionnel public sous statut scolaire n'est pas éloigné des entreprises.

Celles et ceux qui clament le contraire poursuivent plusieurs objectifs : récupérer l'enseignement professionnel sous statut scolaire pour le mettre sous la seule responsabilité des entreprises, diminuer les heures d'enseignement général indispensables à la formation et à l'émancipation de toutes les élèves, casser les diplômes de la voie professionnelle et couper le lien formation - qualification - rémunération.

Les jeunes les moins qualifiés sont les plus touchés par le chômage, le projet des décideurs de la voie professionnelle sous statut scolaire n'est donc clairement pas de lutter contre le chômage des jeunes.

Pour tendre justement à lutter contre le chômage des jeunes, le gouvernement et les Régions participent à cette remise en cause de la voie professionnelle publique sous statut scolaire en promouvant et en finançant très largement le système de l'apprentissage.

L'investissement public pour un-e apprenti-e est de 18 700 euros (coût en 2012, source "CNEFOP - Rapport apprentissage - Janvier 2015") quand il est de 12 210 pour un-e lycéen-ne professionnel-le (coût en 2013, source "Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance - Repères et références statistiques 2015").

Et, contrairement aux idées reçues, l'apprentissage est moins efficace en termes d'obtention du diplôme, de lutte contre le décrochage, de poursuite d'études et d'insertion professionnelle à long terme.

Il est la première voie de pensée pour l'emploi des jeunes alors qu'il se développe essentiellement dans le supérieur, qu'il est très inégalitaire et discriminatoire (70% des apprentis sont des garçons). Seule la fonction de "bien public" en matière de formation professionnelle.

Et si l'iniquité est régulièrement questionnée à l'université, celle opérée à l'entrée de l'apprentissage n'est, quant à elle, jamais battue.

L'enseignement professionnel public est la voie de résilience et d'intégration sociale des plus fragiles : il doit donc être doté de moyens à la hauteur des enjeux qu'il représente (650 000 jeunes de 15 à 25 ans sans solution d'emploi ni de formation).

Les gouvernements successifs ont dépensé des millions d'euros et pourtant les objectifs du nombre d'apprentis de niveau IV et V n'ont jamais été atteints, loin de là ! (7 milliards d'euros de dépenses en 2008 pour 427 000 apprentis et 8,2 milliards en 2012 pour 438 000 - source CNEFOP)

Alors que de nombreuses études confirment que les diplômés sont toujours mieux protégés du chômage que les non diplômés, le gouvernement et le patronat fragilisent la formation professionnelle en remettant en cause les diplômes nationaux.

Oui les élèves de lycées professionnels ont un avenir !

La délivrance de blocs ou d'attestations de compétences dans des dispositifs et/ou cadres législatifs comme dans le projet de loi Travail participent de cette priorisation des jeunes.

Le projet de loi Travail propose aussi aux établissements d'enseignement secondaires privés hors contrat de bénéficier de la taxe d'apprentissage (TA).

Il s'agit ici de diminuer d'autant le financement des lycées professionnels publics, dans un contexte où la perte de 30 % de la TA subie depuis 2014 asphyxie et empêche de fonctionner de nombreux Lycées Professionnels sur l'ensemble du territoire ?

Le gouvernement doit enfin considérer le service public de l'Éducation, notamment l'enseignement professionnel public sous statut scolaire, comme un investissement pour l'avenir.

Des mesures ambitieuses doivent être prises pour une voie de formation qui scolarise les élèves quels que soient leur condition sociale, leur sexe, leur lieu de résidence ou leur origine.

C'est bien l'enseignement professionnel public qui doit être développé pour accueillir tous les jeunes qui le souhaitent.

Signataires

Olivier BLEUNVEN - SNETAP-[FSU](#)

Valerie BRETEL - [SUD](#) Education

Guy BRUCY - Professeur des Universités, Historien de la formation professionnelle Sabine COSTE - chargée d'études IFE-ENS de Lyon, laboratoire ECP.

Nicolas CHAUDET - SUD Education

Jérôme DAMMEREY - [SNUEP-FSU](#)

Severine DEPOILLY - Maître de conférences [ESPE](#) Paris, Université Paris IV Fabrice DHUME -

Enseignant-chercheur à l'université Paris Diderot

Philippe DUFFAUT - SYAC [CGT](#)

Cécile DUMOULIN - ingénieure de recherche en sociologie

Henri ECKERT - Professeur de sociologie, université de Poitiers

Muriel FILIPPI - SYAC CGT

Sigrîd GERARDIN - SNUEP-FSU

Benoît HUBERT - [SNEP-FSU](#)

Prisca KERGOAT - Sociologue, Université de Toulouse II.

Jean-Marie LE BOITEUX - SNETAP-FSU

Anne-Marie LE GALLO-PITEAU - SNALC

Fabienne MAILLARD - Professeure des universités.

Gilles MOREA - Professeur de sociologie à l'Université de Poitiers

François PORTZER - SNALC

Catherine PRINZ - CGT Educ'Action

Didier SABLIC - SNEP-FSU

Lucie TANGUY - directrice de recherche honoraire au [CNRS](#)

Alain VRIGNAUD - CGT Educ'Action

[Bac Pro : Lettre ouverte à Stéphane Le Foll](#)